



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60

www.fftri.com  /F.F.TRI  @FFTRI

LABELLISATION DES ECOLES DE RAID **saison 2019-2020**

Présentation du dispositif

❖ VERS UN NOUVEAU DISPOSITIF

La démarche de labellisation de la F.F.TRI dans le domaine de la pratique jeune s'étend aux clubs/sections de raid.

La labellisation permet de reconnaître et valoriser les actions d'un club menées autour de la formation des jeunes à l'activité des raids multisport.

Démarche volontariste, les écoles de raid F.F.TRI. devront répondre à un certain nombre de critères pour l'obtenir.

Pour le moment, un seul niveau de labellisation existe.

La labellisation s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des clubs dans leur structuration et leur développement.

La demande de labellisation sera effective dès septembre 2019, pour la saison 2019/2020, vous pouvez d'ores et déjà prendre connaissance des critères et des points alloués.

Contrairement aux Écoles de Triathlon, la demande de labellisation des écoles de raid se fait manuellement (et non sur espace tri 2.0).

Vous pourrez faire une demande de labellisation des écoles de raid dès maintenant en suivant ce lien: <https://forms.gle/rsTHx1aejvycpUNh7> et **jusqu'au 1er octobre 2019**. Les pièces justificatives seront à adresser directement à la C.T.N: claire Grossoeuvre cgrossoeuvre@fftri.com.

❖ CRITÈRES DE LABELLISATION

La labellisation s'organise autour de 4 critères :

1. Structuration de l'école de raid ;
2. Equipe pédagogique ;
3. Jeunes (*correspondant aux effectifs*);
4. Vie sportive ;

Tous les critères font l'objet d'une validation par la Conseillère Technique Nationale.

1. Structuration de l'école de raid

Les informations demandées via le questionnaire donnent un premier aperçu de l'organisation de l'école de raid.

Pour être labellisable, l'école doit proposer:

- à minima 1 créneau d'entraînement par semaine en période scolaire (précisez l'activité(s) trail, vtt,...).
- des créneaux ponctuels pour 2 des 3 activités suivantes : course d'orientation, activités de pagaies, activités cordes.

➤ Les justificatifs de l'organisation du planning sportif devront être fournis.

Critère obligatoire, la structuration de l'école de raid rapporte 30 points pour la labellisation.

2. Equipe pédagogique

Les informations demandées visent à identifier l'ensemble des éducateurs et des éducatrices **intervenant de façon effective** au sein de l'école de raid. En fonction du nombre et du niveau de qualification, l'éducateur ou l'éducatrice apportera un certain nombre de points.

Encadrement intervenant au sein de l'école de raid ● Initiateur Raid F.F.TRI. ● Moniteur Raid F.F.TRI. ● Diplômes spécifiques³ (diplôme d'état ou fédéral) en canoë-kayak, course d'orientation, spéléologie ou canyon, GHM	10 points/initiateur 30 points/moniteur 5 points/ intervenant.e.s
--	---

➤ L'identité et les diplômes des intervenants devront être fournis (+contrat ou engagement sur l'honneur)

3. Jeunes

Pour pouvoir prétendre à la labellisation, il est obligatoire d'avoir à minima 10 jeunes licenciés dans le club (licence jeune). Au delà de 10 jeunes, une bonification est accordée par tranche de 10 licenciés. La parité est aussi un critère apportant des points.

Les points attribués viennent valoriser un public cible et la dynamique de groupe au sein du club.

Avoir à minima 10 licencié.e.s jeune (critère obligatoire)	15 points
Par tranche de 10 licencié.e.s (au delà de 10 licenciés jeunes)	10 points
Si à minima 40% de licencié.e.s. jeunes du sexe le moins représenté	15 points

4. Vie sportive

Les points attribués témoignent du dynamisme associatif, de l'accompagnement du jeune raideur dans sa pratique et de l'implication du club vis-à-vis des dispositifs fédéraux dédiés aux jeunes.

Pour la partie « organisation », le club renseigne les informations concernant les épreuves organisées durant la saison sportive (1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019). L'épreuve organisée peut être une épreuve compétitive ou une manifestation à vocation d'animation ("randoraid" autorisé si épreuve affiliée FFTRI et inscrite au calendrier). 2 épreuves maximum comptabilisées au cours d'une même saison sportive.

➤ Fournir le calendrier avec la mise en évidence des épreuves concernées.

La participation des jeunes au championnat de France jeune de raid est aussi valorisée.

Participation au championnat de France jeune de raid	2 pts par participant.e
Organisation d'une épreuve jeune² ouverte à toutes et à tous et affiliée (critère obligatoire)	30 pts par épreuve (max 2 épreuves comptabilisées)

❖ NIVEAU DE LABELLISATION

Ce nouveau dispositif n'a qu'un seul niveau pour le moment. Une école de raid obtient le label à partir de 100 points.

Il s'articule avec la labellisation des écoles de triathlon :

Dès la saison 2021, tout Club présentant une école de raid labellisée attribuera une bonification de 30 points à son "école française de triathlon".

❖ CALENDRIER DE LABELLISATION - Label 2020

	Dates de début	De fin
Saison sportive (licence 2019)	1 ^{er} septembre 2018	31 août 2019
Période de prise en compte des épreuves	1 ^{er} septembre 2018	31 août 2019
Période de saisie et d'enregistrement des données	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} octobre 2019
Période de régulation pour la CTN	1 ^{er} octobre 2019	31 octobre 2019
Période de labellisation	1 ^{er} novembre 2019	15 novembre 2019

❖ VALORISATION

Pour tous les clubs labellisés, la F.F.TRI prendra en charge soit: la totalité du coût pédagogique d'un initiateur raid, soit 50% du coût d'un monitorat fédéral raid.

Cette prise en charge est valable pour une personne, qui devra se former dans l'année.

Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre Claire Grossoeuvre : 06 45 14 94 95 / cgrossoeuvre@fftri.com